

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

<b>Nom du produit</b>	Clean Quick® Nettoyant quaternaire à large efficacité - concentré
<b>Code du Produit</b>	1-40
<b>ID du produit:</b>	95336935_PROF_NG
<b>Type de produit</b>	Produit fini - usage professionnel uniquement
<b>Utilisation recommandée</b>	Agent nettoyant
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Utilisez seulement comme dirigé sur l'étiquette.
<b>Fabricant</b>	Procter & Gamble Professional 2 P&G Plaza Cincinnati, Ohio 45202  Procter & Gamble Inc. P.O. Box 355, Station A Toronto, ON M5W 1C5  1-800-332-7787
<b>Adresse de courriel</b>	pgsds.im@pg.com
<b>Numéro d'appel d'urgence</b>	Transport (24 Heure) CHEMTREC - 1-800-424-9300 (États-Unis / Canada) or 1-703-527-3887 Mexique sans frais dans la campagne: 01-800-681-9531

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classifié sous 29CFR 1910.1200 (d) et le Règlement Canadien sur les Produits Dangereux comme suit:

<b>Catégorie de danger</b>	
<b>Toxicité aiguë - orale</b>	Catégorie 4
<b>corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Catégorie 1
<b>Lésions oculaires</b>	Catégorie 1
<b>mot indicateur</b>	DANGER

**Mentions de danger** Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires  
Nocif en cas d'ingestion

**Pictogrammes de danger**



- Conseils de prudence - Prévention** Ne pas respirer les brouillards  
Se laver les mains soigneusement après manipulation  
Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux  
Use with ventilation.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
- Conseils de prudence - Réponse** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
En cas d'ingestion  
Rincer abondamment à l'eau.  
Boire un ou deux verres d'eau  
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher  
EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

**Conseils de prudence - Entreposage** Aucun

**Conseils de prudence - Élimination** Éliminer le contenu/récipient de façon conforme à la réglementation locale

**HNOC (danger non classé autrement)** Aucun

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Les ingrédients sont répertoriés selon 29CFR 1910.1200 Annexe D et l' Règlement Canadien sur les Produits Dangereux

Nom chimique	Synonymes	Secret commercial	No. CAS	% en poids
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides	-	No	68424-85-1	5 - 10
1-Decanaminium, N,N-dimethyl-N-octyl-, chloride (1:1)	-	No	32426-11-2	1 - 5
1-Decanaminium, N-decyl-N,N-dimethyl-, chloride (1:1)	-	No	7173-51-5	1 - 5
Ethanol	-	No	64-17-5	1 - 5
1-Octanaminium, N,N-dimethyl-N-octyl-, chloride (1:1)	-	No	5538-94-3	1 - 5

### 4. PREMIERS SOINS

#### Mesures de premiers soins pour les différentes voies d'exposition

- Contact avec les yeux** Rincer abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un médecin.
- Contact avec la peau** Rincer abondamment à l'eau. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.
- Ingestion** Rincer la bouche. Boire un ou deux verres d'eau. NE PAS faire vomir. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.
- Inhalation** EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

**Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés**                      Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

**Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis si nécessaire.**

**Notes au médecin**    Traiter en fonction des symptômes.

## 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

**Moyens d'extinction appropriés**                      Poudre chimique, CO2, mousse antialcool ou pulvérisation d'eau.

**Moyens d'extinction inappropriés**                      Aucun.

**Danger particulier**    Aucun connu.

**Équipement de protection particulier pour les pompiers**                      Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

**Dangers particuliers associés au produit chimique**                      Aucun.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions personnelles**                                      Utiliser un équipement de protection personnelle. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

**Avis pour les agents d'intervention d'urgence**                      Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

**Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage**

**Méthodes de confinement**                                      Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.

**Méthodes de nettoyage**                                      Contenir un déversement, recueillir ensuite avec un matériau absorbant non combustible (par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13).

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils sur la manutention sécuritaire**                      Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Conserver hors de la portée des enfants.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions d'entreposage**                                      Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

**Produits incompatibles**                                      Aucun connu.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Paramètres de contrôle**

**Directives relatives à l'exposition**

Nom chimique	No. CAS	ACGIH TLV	OSHA PEL	Limites d'exposition
Ethanol	64-17-5	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 1000 ppm (vacated) TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>	Mexico: TWA 1000 ppm Mexico: TWA 1900 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	No. CAS	Alberta	Quebec	Ontario TWAEV	British Columbia
Ethanol	64-17-5	TWA: 1000 ppm TWA: 1880 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm TWA: 1880 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1000 ppm	STEL: 1000 ppm

Pas de lignes directrices d'exposition pertinentes pour d'autres ingrédients

**Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'ordre technique**

**Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:**  
S'assurer une ventilation adéquate

**Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):**  
Lorsque cela est raisonnablement faisable, la ventilation doit se faire par aspiration aux postes de travail et il doit y avoir une extraction générale convenable

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux**

**Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:**  
Nécessite une protection des yeux

**Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):**  
Lunettes de sécurité avec protections latérales  
S'il y a un risque d'éclaboussures, porter :  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

**Protection des mains**

**Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:**  
Gants de protection

**Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):**  
Gants de protection

**Protection de la peau et du corps**

**Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:**  
Porter un vêtement de protection approprié

**Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):**  
Porter un vêtement de protection approprié

**Protection respiratoire**

**Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:**  
Aucun équipement de protection particulier requis

**Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):**  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

État physique @20°C	Liquide
Aspect	rouge
Odeur	Doux
Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>NOTE</u>
<b>pH</b>	6 - 8	
<b>point de fusion/congélation</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>point d'éclair</b>	> 93.3 °C / > 200 °F	
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limite supérieure d'inflammabilité</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>densité de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Densité relative</b>	0.98 - 1	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	100%	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucun renseignement disponible	.
<b>Température de décomposition</b>	Aucun renseignement disponible	.
<b>Viscosité, cinématique</b>	< 10 cps	
<b>Teneur en COV (%)</b>	Produits conformes aux règlements de l'État fédéral et des États-Unis pour la teneur en COV des produits de consommation	

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>réactivité</b>	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Stabilité</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Conditions à éviter</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Matières à éviter</b>	Aucun en particulier.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	aucun en utilisation appropriée.

## 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

### Renseignements sur le produit

#### **Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation</b>	Aucun effet connu.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut causer des brûlures.
<b>Ingestion</b>	Peut être nocif par ingestion.
<b>Contact avec les yeux</b>	Risque de lésions oculaires graves.

#### **Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

<b>Toxicité aiguë</b>	Peut être nocif par ingestion.
<b>corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque de graves brûlures.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Risque de lésions oculaires graves.
<b>Sensibilisation de la peau</b>	Aucun effet connu.
<b>Sensibilisation des voies respiratoires</b>	Aucun effet connu.
<b>Mutagénicité sur les cellules</b>	Aucun effet connu.

<b>germinales</b>	
<b>Effets neurologiques</b>	Aucun effet connu.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucun effet connu.
<b>Toxicité pour le développement</b>	Aucun effet connu.
<b>Tératogénicité</b>	Aucun effet connu.
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucun effet connu.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Aucun effet connu.
<b>Effets sur les organes cibles</b>	Aucun effet connu.
<b>Risque d'aspiration</b>	Aucun effet connu.
<b>Cancérogénicité</b>	Aucun effet connu.

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	No. CAS	DL50 par voie orale	DL50 par la peau	CL50 par inhalation
1-Decanaminium, N-decyl-N,N-dimethyl-, chloride (1:1)	7173-51-5	329 mg/kg bw (OECD 401; standard acute method; rat; based on active ingredient)	> 1000 mg/kg bw (OECD 402 and EU Method B.3; standard acute method; rat; based on active ingredient)	-
Ethanol	64-17-5	10470 mg/kg bw (OECD 401)	> 15800 mg/kg bw (Rabbit)	116.9 mg/L air (//OECD 403)

**12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES**

**Écotoxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques.

<b>Persistance et dégradabilité</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Mobilité</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Autres effets néfastes</b>	Aucun renseignement disponible.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Traitement des déchets**

**Déchets des résidus / produits non utilisés** L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

**Emballage contaminé** L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

**Codes Californie déchets dangereux<sup>331</sup> (non-ménage de réglage)**

**14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT**

**DOT**

<b>N° ID/ONU</b>	UN1903
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Désinfectant liquide corrosif, n.s.a
<b>Désignation</b>	UN1903, Désinfectant liquide corrosif, n.s.a (Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides, Didecylidimethylammonium chloride), 8, III , Ltd. Qty.
<b>Classe de danger</b>	8
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dispositions particulières</b>	IB3, T4, TP1

Numéro du guide des mesures d'urgence 153

#### IMDG

Numéro ONU	UN1903
Nom officiel d'expédition	DESINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Désignation	UN1903, Désinfectant liquide corrosif, n.s.a (Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides, Didecyldimethylammonium chloride), 8, III , Ltd. Qty.
Classe(s) de danger pour le transport	8
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Polluant marin
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	223, 274
EmS-N°	F-A, S-B

#### IATA

N° ID/ONU	UN1903
Nom officiel d'expédition	DESINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Désignation	UN1903, Désinfectant liquide corrosif, n.s.a (Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides, Didecyldimethylammonium chloride), 8, III , Ltd. Qty.
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	III
Code ERG	8L
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	A3, A803

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Réglementations fédérales des Etats-Unis

#### **SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

#### **CERCLA**

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

#### **Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)**

Ce produit ne contient aucune substance reconnue comme un polluant de l'air dangereux (HAPS) sous la section 112 des amendements du Clean Air Act de 1990

#### **Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)**

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

#### **Proposition 65 de la Californie**

Ce produit n'est pas assujéti à l'avertissement d'étiquetage en vertu de la Californie Proposition 65.

Selon la Proposition 65, l'alcool éthylique est considéré comme un danger pour le développement uniquement lorsqu'il est ingéré comme une boisson alcoolisée.

#### **Réglementations des Etats**

Nom chimique	No. CAS	New Jersey
Ethanol	64-17-5	X

Nom chimique	No. CAS	Massachusetts
Ethanol	64-17-5	X

Nom chimique	No. CAS	Pennsylvanie
Ethanol	64-17-5	X

## Inventaires internationaux

### ÉTATS-UNIS

Tous les composants ajoutés intentionnellement de ce produit (s) sont répertoriés dans l'inventaire TSCA des États-Unis.

### Canada

Ce produit est en conformité avec la LCPE pour l'importation par P&G.

### Légende

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LCPE** - Loi canadienne sur la protection de l'environnement

### FIFRA

Ce produit chimique est un produit de pesticide homologué par l'Environmental Protection Agency des États-Unis et est assujettie à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et renseignements sur les risques nécessaires pour SDS, et pour les étiquettes en milieu de travail de produits chimiques non-pesticides. L'information risque exigée sur l'étiquette des pesticides est reproduit ci-dessous. L'étiquette du produit comporte les autres informations importantes, y compris le mode d'emploi.

Numéro d'enregistrement DIN 02284480

DANGER

Corrosif pour le yeux

Corrosif pour la peau

Nocif en cas d'ingestion

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### HMIS Ratings

risque pour la santé - 4

Inflammabilité 1

Danger physique 0

risque pour la santé 4

Inflammabilité 1

Instabilité 0

Date d'émission : 04-févr.-2015

Date de révision : 07-avr.-2015

### **Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

**End of SDS**